



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 69553

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des infirmiers libéraux. Le métier d'infirmier libéral demande une grande implication et une disponibilité permanente. Leur savoir-faire et leur rôle de proximité avec les malades représentent une véritable richesse. Or, les syndicats affirment que l'acte infirmier de soins a perdu 10 % de sa valeur en dix ans et que les indemnités de nuit, dimanche et jours fériés ont perdu 46 % en vingt ans. Ces libéraux redoutent en outre que la déréglementation n'aggrave la situation matérielle et morale de la profession. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de revaloriser le métier d'infirmier libéral.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'importance du travail des infirmiers et infirmières libéraux, notamment pour le maintien à leur domicile des personnes âgées. Il est conscient également des enjeux qui s'attachent au maintien d'une bonne répartition de ces professionnels sur l'ensemble du territoire. Il est enfin convaincu de la nécessité de faire évoluer l'exercice de ces professionnels vers davantage d'autonomie et un champ de compétence élargi. La politique conventionnelle est du ressort principal de l'UNCAM. Toutefois, le ministre a indiqué son souhait de l'ouverture prochaine de négociations conventionnelles avec la profession d'infirmière. L'UNCAM qui est d'ores et déjà engagée dans la négociation d'accords avec d'autres professions paramédicales a soumis le 17 novembre des orientations de négociation à son conseil. S'agissant des compétences des infirmiers, de nouvelles expérimentations seront prochainement lancées en vue d'accroître le champ d'exercice de ces professionnels. La coordination de l'intervention des infirmiers avec les autres professions est une préoccupation importante. À cet égard, une disposition au PLFSS 2006 facilitera l'intervention effective des professionnels libéraux dans la prise en charge des soins palliatifs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69553

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6788

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11834